

EXTRAIT DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1er SEPTEMBRE 2017

L'an deux mil dix sept, le premier septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Saint Maurice la Souterraine, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Gilbert TIXIER, Maire.

Date de convocation : 25 août 2017

Présents : M. Gilbert TIXIER, Mme AUGROS Evelyne, Mme BEISSAT Maryline, Mme BOUCHAUD-VINCENT Stéphanie, M. BRANT Jean-Claude, Mme CHATENET Sandrine, M. LAGRANGE Jean-Luc, M. LAMARDELLE Régis, M. LAURENT Jean-Claude, Mme PENOT Graziella, Mme RENET Sylvie, M. PHILIPPON René

Excusés : M. GILLET Joël (a donné pouvoir à Mme CHATENET Sandrine), M. PERIGAUD Stéphane (a donné pouvoir à M. LAGRANGE Jean-Luc), Mme ROSSIGNOL Colette (a donné pouvoir à M. TIXIER Gilbert)

Mme Maryline BEISSAT est élue secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la réunion précédente est lu et approuvé.

Affermissement de la tranche conditionnelle du marché d'achèvement de la restauration de l'église

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le marché d'achèvement de la restauration de l'église, comprenant une tranche ferme et une tranche conditionnelle, avait été validé par délibération en date du 21 octobre 2016.

Le Maire explique au Conseil Municipal que les travaux concernant la tranche ferme ont débuté début janvier et qu'aujourd'hui la tranche conditionnelle doit être engagée, mais que cela nécessite de l'affermir.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'affermir la tranche conditionnelle du marché d'achèvement de la restauration de l'église et charge le Maire de notifier cette décision aux titulaires de chaque lot concerné.

Mise en place du RIFSEEP

Le Maire explique que suite au courrier de la Préfecture demandant la modification de la délibération n° 2017-057 concernant l'extension du régime indemnitaire au cadre d'emploi des rédacteurs, il est nécessaire d'annuler cette délibération et de mettre en place le RIFSEEP.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de mettre en place le RIFSEEP (IFSE et CIA) à compter du 4 septembre 2017.

Mise en place de la garderie extra scolaire le mercredi matin

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le retour à la semaine de 4 jours a été voté lors de la réunion du 1^{er} juillet dernier et que l'Académie a donné un avis favorable.

Etant donné que seulement deux écoles sur les 6 du pays sostranien repassent à 4 jours, le centre de loisirs de la Souterraine ne sera pas ouvert les mercredis matins.

Considérant que cette nouvelle organisation peut poser des difficultés de garde le mercredi pour les parents qui travaillent,

Vu la demande d'un certain nombre de parents demandant la prise en charge de leurs enfants le mercredi toute la journée ou le matin suivant leurs horaires de travail,

Le Maire propose de mettre en place un service de garderie extra scolaire le mercredi matin pendant la période scolaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de mettre en place une garderie extra scolaire les mercredis matins de 7h30 à 12h30 pendant la période scolaire et fixe le tarif suivant : 1,70 €/mercredi/enfant.

Décision modificative sur le budget général de la commune

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder à l'augmentation de crédits suivante :

Intitulé	Diminution sur crédits déjà alloués		Augmentation des crédits	
	Compte	Montant	Compte	Montant
Titres annulés (sur exercices antérieurs)			673	2 650,00
Fonctionnement dépenses				2 650,00
	Solde	2 650,00		
Redevance d'occupation du domaine public			70323	2 650,00
Fonctionnement recettes				2 650,00
	Solde	2 650,00		

Admission en non valeur

Le Maire présente un état des pièces irrécouvrables envoyé par la trésorerie, d'un montant de 57 € sur le budget eau assainissement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité de passer cette pièce en non valeur.

Garantie d'emprunt à Creusalis suite à réaménagement de la dette

Creusalis OPH de la Creuse a sollicité la caisse des Dépôts et Consignations, qui a accepté le réaménagement selon les nouvelles caractéristiques financières des prêts obtenus par Creusalis.

En conséquence, le garant est appelé à délibérer en vue d'apporter sa garantie pour le remboursement des prêts réaménagés. Cette garantie pour notre commune ne concerne que les prêts pour lesquels cette garantie a été accordée, soit 50% sur un montant réaménagé de 222 253,78 €. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité d'accorder la garantie pour cet emprunt réaménagé contracté par Creusalis.

Vente du véhicule utilitaire des services techniques

Le Maire rappelle que le Conseil Municipal l'avait autorisé à acquérir un nouveau véhicule pour les services techniques lors de la dernière séance du 1^{er} juillet 2017. Il explique qu'une voiture d'occasion a été trouvée et propose de vendre l'ancien utilitaire, qui est usagé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer le prix de cession du véhicule utilitaire C15 à 200 € et autorise le Maire à signer tout document afférent à cette affaire.

Acquisition d'un nouvel ordinateur pour l'école

Jean-Claude Laurent, adjoint en charge de ce dossier, explique au Conseil Municipal qu'un ordinateur de la classe maternelle est obsolète et qu'il est nécessaire de le remplacer. Il présente un devis de la société AIM, d'un montant de 575€ TTC. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité l'offre de l'entreprise AIM d'un montant de 575 € TTC.

Créations et suppressions de postes

Le Maire explique au Conseil Municipal que suite au retour à la semaine d'école à 4 jours, l'emploi du temps de plusieurs agents doit être modifié et que cela induit la création et la suppression de 5 postes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, à compter du 6 novembre 2017 de :

- créer les postes suivant :
 - 2 postes d'adjoint technique 2^{ème} classe à 15/35 et 15,25/35
 - 1 poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à 20/35
 - 2 postes d'adjoint d'animation 2^{ème} classe à 15/35 et 11/35
- supprimer les postes suivants sous réserve de l'avis du CTP :
 - 2 postes d'adjoint technique 2^{ème} classe à 11,5/35 et 22,25/35
 - 1 poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à 15/35
 - 2 postes d'adjoint d'animation 2^{ème} classe à 4/25 et 23,5/35

Acquisition d'un attelage pour le véhicule utilitaire des services techniques

Le Maire explique au Conseil Municipal que le nouveau véhicule utilitaire des services techniques n'est pas équipé d'attelage et qu'il est nécessaire d'en faire installer un pour atteler la remorque. Le Maire présente le devis de l'entreprise Christian Nigrette d'un montant de 418 € HT. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la proposition de l'entreprise Christian Nigrette d'un montant de 418 € HT.

Acquisition d'une autolaveuse

Le Maire explique au Conseil Municipal que l'autolaveuse de l'école est en très mauvais état et doit être remplacée.

Le Maire présente le devis de JF Services comprenant l'acquisition d'un nouvel appareil d'un montant de 2 280 € HT et la reprise de l'ancien pour 400 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la proposition de l'entreprise JF Services comprenant la fourniture d'une nouvelle machine pour 2 280 € HT et la reprise de l'ancienne pour 400 €, soit un montant global de 1 880 € HT.

Hangar de la CUMA

Le Maire informe le Conseil Municipal que, par courrier en date du 9 août 2017, le président de la CUMA de la Brame résilie le bail concernant la location du hangar du cimetière.

Le Maire explique au Conseil Municipal que le Comité des Fêtes souhaite la mise à disposition de ce bâtiment afin de stocker les chars de la fête.

Jean-Luc Lagrange fait part de son inquiétude concernant ce bâtiment qui, aujourd'hui, n'est pas en très bon état. Les pieds de la charpente métallique étant fortement dégradés, un diagnostic pourra être réalisé.

Le Conseil Municipal charge le Maire de contacter le président du Comité des Fêtes pour cette nouvelle utilisation.

Tarifs de la cantine, de la garderie et du transport scolaire

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les tarifs de la cantine, de la garderie et du transport scolaire.

La secrétaire de séance,
Maryline BEISSAT